

PARTAGE



Attaque fiscale

On ne lâchera rien



PLR

Les Libéraux-Radicaux Cologny

Savoir dire stop

Jules Munier, Président de la commission des finances, Vice-président du PLR Cologny



L'évènement politique communal du semestre est très probablement le recours déposé par notre commune contre la modification de la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale (LRPFI) votée par le Grand Conseil (GC) le 27 janvier et entrée en vigueur le 25 mars. Une loi qui aurait pour effet de restreindre très fortement la capacité financière de notre commune à long terme.

Le recours a été déposé auprès de la Chambre constitutionnelle le 17 avril. La commune se plaint notamment de la disproportion des montants qui pourraient être redistribués. Avant la modification du projet de loi, ces derniers constituent déjà plus de 50% de nos recettes fiscales. Ils pourraient passer à 75% d'ici 2 ans. Il n'y a d'ailleurs aucun plafond dans la loi. Des montants redistribués mal calculés peuvent violer l'autonomie communale en ôtant toute liberté aux conseillers municipaux de décider du taux de centime addi-

tionnel. Notre commune, pour garder son autonomie financière, serait contrainte d'augmenter son taux de centime. Une situation qui inciterait les contribuables à partir. En cas de départ du canton, l'ensemble des communes seraient perdantes.

La nouvelle composition du parlement et du Conseil d'État est réjouissante. Elle devrait permettre politiquement une diminution de la charge fiscale cantonale des personnes physiques et morales. Néanmoins nous ne pouvons que déplorer la gourmandise de certaines communes qui ont trouvé, grâce à l'Association des Communes Genevoises (ACG), un moyen d'augmenter la taille de leur gâteau. Si la capacité financière des communes contributrices était bien mesurée, un équilibre pourrait être trouvé. Ça n'est pas le cas. Le système de redistribution en vigueur est mauvais et il ne permettra pas un partage des ressources optimal à long terme.

Politiquement et juridiquement les autorités de la commune de Cologny vont se battre pour empêcher une *Genferei* de plus. Quelques faits saillants qui ont mené au dépôt du recours et au renforcement de notre motivation peuvent être trouvés en page 11. Un article coup de gueule.

Dans ce journal, vous trouverez un message de notre Maire Catherine Pahnke concernant les mesures d'économies d'énergie à maintenir même sans nécessité. Nous reviendrons sur l'éminent parcours politique d'Edouard Cuendet au Grand Conseil qui après 4 législatures se prépare à de nouveaux défis notamment pour le bien de notre commune. Nous regrettons le changement de domicile du conseiller municipal Guillaume Déprés qui conformément à la loi, doit également quitter le Conseil. Il est remplacé par un brillant architecte Marc Nemeth. Nous aurons l'honneur d'avoir une présentation de notre compagnie 26, la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de Cologny, par

Bulletin d'adhésion

Pour devenir membre de l'Association PLR de Cologny, vous pouvez renvoyer ce coupon à notre case postale 107, 1223 Cologny ou vous inscrire par e-mail: cologny@plr-ge.ch

Nom: Prénom:

Adresse:

Email: Tél.:

Cologny le: Signature:

l'illustre caporal Margaux Lefebvre. C'est l'occasion encore de remercier nos sapeurs-pompiers volontaires pour la qualité de leur engagement et d'inciter les Colognotes à les rejoindre. Le conseiller municipal Alexandre Mouthon reviendra sur les problèmes urbanistiques et en particulier d'inondations du Môle aux Prés-de-la-Gradelle. La conseillère municipale Amanda Guerreiro, membre de la commission des écoles, reviendra sur notre départ du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP). Nous aurons de la part de notre secrétaire Alexis Couninotis un retour sur notre assemblée générale (AG). Le PLR Cologny continue de grandir. La dernière AG s'est déroulée dans le très agréable cadre de La Nautique. Nous avons eu le plaisir de suivre la présentation du nouveau directeur de la Fédération des Entreprises Romandes (FER) Philippe Fleury et pris connaissance des avancées concernant notre rapprochement avec le PLR Arve&Lac.

En résumé, les nouvelles sont loin d'être mauvaises malgré une modification de loi catastrophique qui nous a forcés à déposer un recours.

On vous souhaite un très bel été !

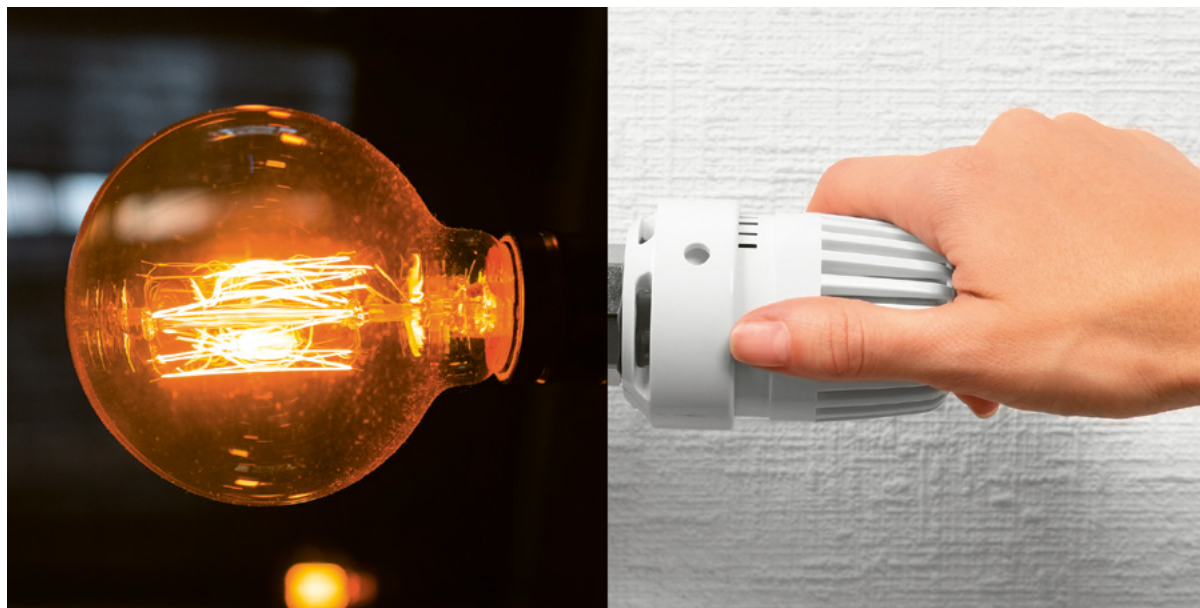
Le PLR Cologny vous souhaite un bel été.



Consommation énergétique – bilan de l’hiver 2023

Catherine Pahnke, Conseillère administrative

Mesures envisagées pour l’hiver 2024.



L’État, les Services industriels, les communes et l’Union des associations patronales, réunis au sein de la Task Force énergie proposent d’agir pour économiser l’énergie sur les lieux de travail et dans les lieux publics. Ciblées et efficaces, les mesures se basent sur l’analyse des données de consommation genevoise.

Dans la foulée des recommandations émises l’automne dernier par la Task Force cantonale chargée de nous orienter sur les mesures d’économies d’énergies à mettre en œuvre, nous avons veillé à leur bonne application.

Parvenus au seuil de l’été, nous sommes satisfaits de constater que les efforts déployés ont porté leurs fruits.

La campagne de sensibilisation aux modèles de comportements a été bien acceptée, tant à l’interne qu’au sein de la population.

Il n’est plus question aujourd’hui de revenir sur certaines habitudes, comme celles d’avoir recours à des appareils de chauffage d’appoint ou de régler le chauffage à une tempéra-

ture supérieure à 20 degrés dans les bâtiments administratifs et 17 degrés dans les salles de sport.

D’ici à l’hiver prochain, des travaux vont être entrepris dans certains bâtiments publics et destinés à réduire encore notre consommation électrique, avec par exemple, le remplacement des interrupteurs par des détecteurs de mouvement couplés à une minuterie, la pose de luminaires LED, là où cela n’a pas encore été fait.

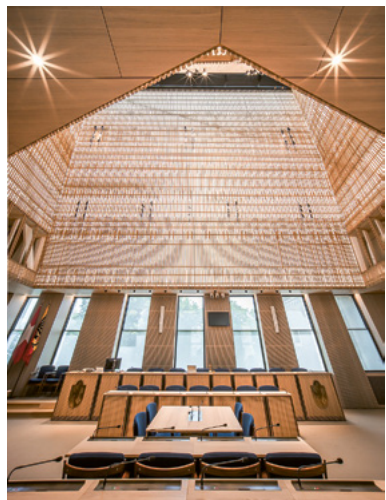
Des choix de variantes de nouveaux systèmes de chauffages sont en cours d’étude, aussi bien pour les bâtiments administratifs que pour les logements communaux.

L’espace public n’est pas oublié. Il est prévu d’éteindre l’éclairage sur l’ensemble du territoire communal entre 01h et 05h en adéquation avec l’horaire TPG, ainsi que d’équiper en LED les lampadaires publics, bornes lumineuses extérieures et parkings souterrains.

Il persiste une bonne marge de progression. Nous avons à cœur de maintenir nos efforts aux côtés des conseillers municipaux qui nous soutiendront par leur vote des budgets et projets de délibérations.

Une législature s'achève – une nouvelle page s'ouvre

Edouard Cuendet, Président de la commission culturelle



Inaugurée en 1703, la salle du Grand Conseil a été rénovée à trois reprises en 1873, en 1961 et en 2022.

Pour une fois, vous me pardonnerez de parler de moi dans un article. Cette poussée d'égoïsme s'explique par le fait que les élections au Grand Conseil du 2 avril ont eu à mes yeux une signification particulière. En effet, ce fut la première fois depuis 20 ans que je n'étais pas en campagne. Arrivé parmi les viennent-ensuite en 2001, je suis entré au Parlement cantonal en 2004 et ai été réélu en 2005, 2009, 2013 et 2018. Après avoir siégé près de 19 ans, j'ai raccroché mon tablier. C'est l'occasion d'adresser mes plus vifs remerciements aux habitantes et aux habitants de Cologny qui m'ont toujours soutenu dans ce mandat cantonal. J'aurai maintenant davantage de temps pour m'impliquer dans mon rôle de conseiller municipal et je m'en réjouis.

Mais trêve de nostalgie! Les élections du 2 avril ont démontré que l'ancrage PLR à Cologny reste fort, même si le parti perd 6 sièges au Grand Conseil.

Avec 46,14% des suffrages, notre parti caracole largement en tête dans la commune, suivi par l'UDC avec 13,72% des voix. Globalement, le résultat est satisfaisant, dans la mesure où la droite et le centre occuperont 67 des 100 sièges au sein du pouvoir législatif cantonal, ne laissant que 33 sièges aux Verts et aux Socialistes.

Le plus grand sujet de satisfaction réside sans conteste dans le rétablissement d'une majorité de droite au Conseil d'État. Cologny a apporté sa pierre à ce succès d'ensemble. Sur les 1623 bulletins valables, la PLR Nathalie Fontanet a obtenu 1276 suffrages, soit un score quasiment stalinien de 78,62%! Elle était suivie de près par sa colistièrre Anne Hiltbold avec 1145 suffrages.

Il faut espérer que cette nouvelle législature, marquée par un gouvernement et un Parlement à droite, sera plus sereine, en particulier dans les domaines de la fiscalité, de l'aménagement du territoire et de la mobilité. Notre canton a besoin de stabilité et de prévisibilité afin de rester attractif pour les entreprises et les particuliers qui contribuent à sa prospérité à travers l'emploi et les impôts. Puisse la véritable guérilla fiscale menée par la gauche cesser enfin! On ne compte plus les textes légaux et les initiatives qui visent à transformer Genève en enfer fiscal. Par bonheur, le 12 mars 2023, le peuple genevois a rejeté à près de 60% des voix l'Initiative 179 « Supprimons les privilèges des gros actionnaires » qui, en cas d'acceptation, aurait porté un tort considérable au tissu des PME et des entreprises familiales locales. Cologny s'est montrée exemplaire dans ce vote puisqu'elle a balayé ce texte à 86,15%

des voix, record absolu au niveau des 45 communes.

Cologny devra suivre les dossiers cantonaux avec la plus grande attention, en lien notamment avec la densification, la péréquation et l'imposition tant des personnes physiques que des entreprises. L'horizon du Conseil administratif et du Conseil municipal ne doit pas se borner au territoire situé entre le chemin des Princes et Frontenex! Vous pouvez compter sur le PLR et ses relais cantonaux pour y veiller.

© Thomas Hensingier



Vue générale de la salle du Grand Conseil et de sa structure.

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève est le Pouvoir législatif du canton

La principale fonction du Grand Conseil est de légiférer, c'est-à-dire qu'il a la compétence de modifier des lois ou d'en proposer de nouvelles.

Le Grand Conseil peut aussi interpeller le Conseil d'État (gouvernement cantonal) en adoptant des motions ou en lui adressant des questions ou lui demander d'étudier un sujet particulier par le biais d'un postulat.

Il peut faire des déclarations en adoptant des résolutions.

C'est également le Parlement qui examine les initiatives populaires auxquelles il a la possibilité d'opposer des contre-projets.

Une autre fonction importante du Grand Conseil réside dans la haute surveillance qui intervient notamment lors de l'examen des comptes et du budget de l'État. Par ailleurs, la Commission de contrôle de gestion exerce, par délégation du Grand Conseil, la haute surveillance parlementaire. Elle est principalement chargée d'examiner et de surveiller la gestion du Conseil d'État ainsi que l'activité de l'administration centralisée et décentralisée.

En dehors des élections judiciaires générales, le Grand Conseil est appelé à élire les magistrates et magistrats du pouvoir judiciaire lors d'élections complémentaires.¹

¹ Grand Conseil de la République et canton de Genève, 2022. *Salle du Grand Conseil – Rénovation et mise en conformité des salles et des accès publics des bâtiments* [en ligne]. Grand Conseil de la République et canton de Genève. Disponible à l'adresse: https://ge.ch/grandconseil/data/divers_publication_pdf/2022_01_27_plaquette_salle_gc.pdf [consulté le 09 juin 2023].

Sapeurs-pompiers volontaires à Cognoy

Caporal Margaux Lefebvre

Le samedi 1^{er} avril dernier, la compagnie 302 de Choulex-Vandœuvres et la 26 de Cognoy ont collaboré au cours d'un exercice intercommunal au Centre d'instruction et de formation (CIF) du Groupement SIS situé à Richelien sur la commune de Versoix.

© Margaux Lefebvre



Depuis plusieurs années, les deux entités organisent ce type de journées permettant de partager des connaissances, de tisser des liens et d'entraîner leur collaboration lors d'interventions.

Découvrez les missions des sapeurs-pompiers volontaires en vous immergeant dans les différents postes ayant eu lieu durant cette journée de formation.

Caissons de feu

Afin de mettre en conditions réelles les sapeurs-pompiers porteurs d'appareils de protection respiratoire (APR), le CIF dispose de plusieurs caissons de simulations d'incendies.

Dans l'un d'entre eux, à l'aide d'une télécommande, l'instructeur en charge de la formation simule des départs de feux grâce à des allumeurs à gaz qui permettent aux porteurs d'APR de s'entraîner à la gestion du débit d'eau à la lance.

D'autres caissons sont remplis de palettes en bois enflammées et permettent aux participants de s'entraîner à l'extinction.

Travail aux tuyaux

À côté de ces caissons de feu, les sapeurs-pompiers n'ayant pas suivi la formation APR s'entraînent à déployer des conduites (tuyaux). Ils travaillent notamment à la mise en place d'un rideau d'eau pour protéger l'environnement direct d'un incendie et éviter ainsi son déploiement.

Piste protection respiratoire (PR)

La piste PR est un grand labyrinthe, telle une cage à lapins, permettant aux porteurs d'APR de contrôler à la fois leur consommation d'oxygène et leur claustrophobie. Les étroits couloirs grillagés obligent à évoluer dans des espaces très restreints avec l'appareil de protection respiratoire sur le dos.



Tonne-pompe (Inca 26-12)

La compagnie 26 dispose de 4 véhicules d'interventions. Le tonne-pompe est le véhicule emblématique. Il devra bientôt être changé si la compagnie veut garder le même niveau opérationnel.

Sauvetage à l'échelle

En cas d'incendie, le sapeur-pompier doit être en mesure d'effectuer des sauvetages à l'aide d'une échelle. Il doit manipuler des cordes et réaliser des nœuds qui lui permettront d'aider les victimes à se retrouver en sécurité. Durant cet exercice pratique, un groupe de sapeurs met en place l'échelle contre un immeuble, certains montent à l'étage et l'un d'eux simule une malaise afin que ses collègues le sécurisent et l'aident à descendre au moyen de l'échelle.

Tronçonneuses

Lors d'orages violents, il arrive fréquemment qu'un arbre ou une branche bloque une route et représente un important risque d'accident. Les sapeurs-pompiers volontaires s'entraînent au CIF en conditions réelles en bordure de forêt à l'utilisation de la tronçonneuse.

Pompes

En cas d'inondation d'une cave ou d'un garage, les sapeurs-pompiers interviennent avec plusieurs types de pompes en fonction de la quantité d'eau à évacuer. Au centre d'entraîne-

ment, la cave d'un bâtiment peut être immergée afin de créer des conditions réelles et mettre en pratique l'utilisation de ces machines.

Antichute

Lorsque la compagnie doit travailler en hauteur par exemple lors d'un sauvetage, d'une récupération d'animaux sur un toit ou au bord d'un précipice, un groupe spécialisé appelé « Antichute » intervient. Au CIF, ce groupe a pu s'exercer en conditions réelles dans la forêt, sur les rives abruptes de la Versoix.

Ces exercices intercommunaux permettent la mise en pratique concrètes des connaissances des sapeurs-pompiers volontaires et de souder le groupe pour venir en aide plus facilement à la population.

Pour plus d'informations
sur nos activités et le recrutement
www.pompiers-cologny.ch

Changements au Conseil municipal

Nathalie Schneuwly, Conseillère municipale, Présidente du Conseil municipal 2022-2023

Guillaume Déprés, le benjamin du groupe PLR a dû quitter le Conseil municipal avant la fin de sa première législature pour une raison qui touche bien souvent les jeunes engagés en politique au niveau communal.



À bientôt 30 ans, il a presque toujours habité Cologny, mais après avoir terminé ses études et trouvé un travail, il était temps pour lui de prendre son envol. Malheureusement, cela signifie pour lui de changer de commune. Il ne va pas bien loin, mais il ne sera plus sur notre circonscription électorale. Nous perdons un membre attachant de notre relève, qui a su très vite s'intégrer. Curieux il a posé beaucoup de questions, il a très vite compris le fonctionnement du Conseil municipal et a largement apporté sa contribution aux débats. Diplômé de l'Université de Saint-Gall, titulaire d'un Bachelor en gestion d'entreprise, il travaille actuellement dans le financement de négoce de matières premières.

Grand amateur de sport, Guillaume a eu du plaisir à la commission des sports. Il s'est aussi investi dans la commission culturelle, aux routes et espaces publics, ainsi qu'aux écoles. Nous le regrettons, sa jeunesse apportait beaucoup au groupe et au conseil. Nous lui souhaitons le meilleur à tous les niveaux que ce soit professionnel, familial et qui sait politique. Nous serons sûrement appelés à le revoir.

À la séance suivante que j'ai encore eu l'honneur de présider, le Conseil municipal a accueilli Marc Nemeth. Il arrive avec un tout autre profil. Père de deux grands enfants, habitant de Frank-Thomas et architecte diplômé de l'École d'architecture de l'Univer-



Guillaume Déprés et Marc Nemeth.

sité de Genève. Spécialisé dans l'architecture adaptée aux personnes à mobilité réduite, par la suite, son parcours professionnel l'a amené à se spécialiser dans l'architecture industrielle, sociale et hospitalière et patrimoniale. Très engagé, il est membre de la commission d'architecture de l'État et diverses associations en lien avec son métier (association HAU – Handicap Architecture Urbanisme, AGA – Association Genevoise d'Architectes et SIA – Société suisse des Ingénieurs et des Architectes).

Au vu des compétences professionnelles de notre nouveau collègue, le groupe a remanié les attributions des commissions. Il siègera donc à la commission de l'entretien des bâtiments, celle des constructions et encore de l'urbanisme pour laquelle il sera vice-président. Enfin il sera

aussi aux sports, pour quelqu'un qui aime pratiquer beaucoup de sports, c'est parfait. Le groupe lui a réservé un bel accueil et lui souhaite beaucoup de plaisir.

La gestion des eaux pluviales: une priorité pour prévenir les risques de crues

Alexandre Mouthon, Conseiller municipal

La gestion des eaux pluviales (EP) est une préoccupation majeure dans les zones urbaines et périurbaines, et notre commune ne fait pas exception.



La gestion des eaux pluviales (EP) est une préoccupation majeure dans les zones urbaines et périurbaines, et notre commune ne fait pas exception. Cette problématique s'est intensifiée sous l'effet de la densification puisque nous assistons à l'augmentation des surfaces imperméables et au sous-dimensionnement de certaines de nos installations de drainage tels que collecteurs et bassins de rétentions. Ceci, engendrant, comme en juin 2019 et août 2020 des inondations dans plusieurs secteurs de notre commune.

Cet état de fait oblige vos autorités communales à régulièrement revoir leur gestion du risque hydrique en adaptant et améliorant la structure du réseau d'évacuation. Actuellement, différents chantiers d'envergure sont à l'étude afin que nos habitants, et principalement ceux se trouvant dans des zones à risque (notamment au sud de certains de nos bassins versants comme celles des Falquets, des Prés-de-la-Gradelle ou encore du Môlan-Tulette) ne soient plus sujets aux inondations de ces dernières années.

Pratiquement et concrètement, les systèmes de collecte des eaux pluviales, tels que les canalisations, les collecteurs et les zones tampons, sont conçus pour intercepter les eaux de pluie et les stocker temporairement afin de réduire le débit d'eau en aval et d'éviter les inondations.

Trois projets sont actuellement à l'étude:

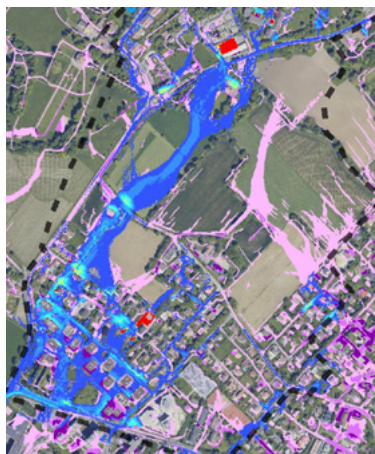
La gestion des eaux pluviales du bassin versant des Pré-de-la Gradelle/ Fourches/Môlan/Falquets

Au cours de ces dernières années, ce secteur s'est retrouvé à deux reprises (2019 et 2020) en proie à des inondations, endommageant maisons et garages souterrains.

Une étude mandatée par vos autorités a démontré la sous-capacité du réseau EP existant dans les secteurs Hauts-Crêts, route de Vandœuvres, Môlan et Gradelle, qui lors d'événements météorologiques exceptionnels déversent le surplus par refoulement sur les bassins versants (BV) en aval, eux-mêmes déjà saturés et soumis à des eaux de ruissellement additionnel.

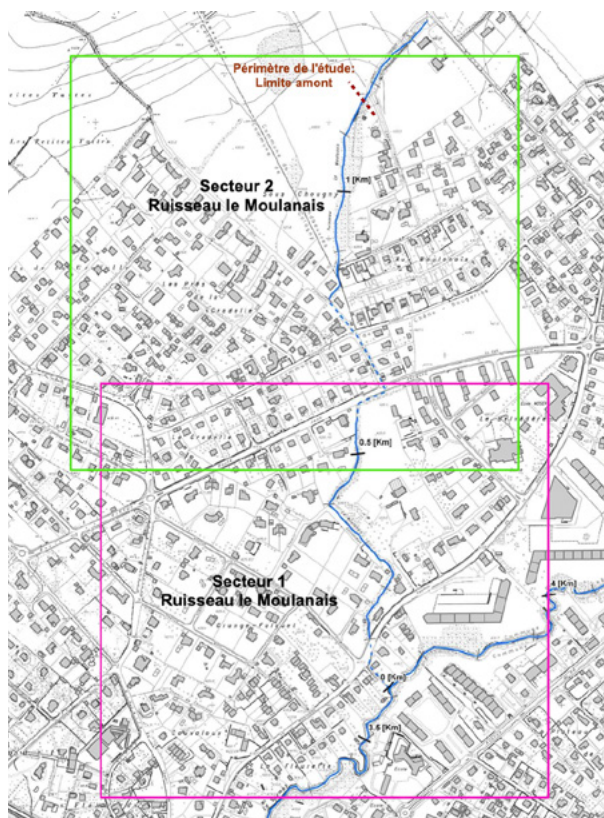
Afin de remédier à cette situation le projet prévoit:

- Le redimensionnement et la création de collecteurs sur les BV urbains.
- La création de « zones tampons » sur les BV ruraux.



Zones inondables Môlan – Tullettes – Fourches.

Source: RCI Ingénierie SA, 2023.



Les secteurs du Moulanais, carte des dangers dus aux crues.

Source: DIME, service de l'écologie de l'eau, 2013.

La gestion des crues du ruisseau du Moulanais

Une étude réalisée par le Service de l'écologie de l'eau (SECOE) montre que le ruisseau situé à la frontière entre les communes de Vandœuvres, Chêne-Bougeries et Cologny, représente un danger important en cas de crue, notamment à cause d'ouvrages d'entrée insuffisants pour absorber les volumes d'eau massifs.

Pour notre commune, il s'agit de contribuer à l'assainissement du Moulanais en améliorant la capacité d'absorption de ce collecteur.

La réhabilitation/reconstruction des collecteurs EU et EP du chemin de la Gradelle

Le troisième projet, mis à jour lors de l'actualisation du Plan général d'évacuation des eaux de la commune,

laisse apparaître une série de défauts sur le réseau d'assainissement, sis chemin de la Gradelle, auxquels il convient de remédier et de mettre les collecteurs en conformité, en les redimensionnant si nécessaire.

Vos élus PLR ont voté à l'unanimité les projets de délibération financiers liés à l'ensemble de ces travaux.

Votre bien être de bonnes mains



L'immobilier de demain
Depuis cinq générations

GRANGE

&CIE

grange.ch

Du grand n'importe quoi!

Jules Munier, Président de la commission des finances, Vice-président du PLR Cologny

Coup de gueule sur le niveau de la politique du Canton qui nous a forcés à faire recours contre le vote d'une loi. Rappel des principaux faits.



Le projet de renforcement de la péréquation financière a été voté à une très courte majorité par l'Association des Communes Genevoises (ACG) en juin 2022. Il a ensuite atterri à la commission cantonale des affaires communales, régionales et internationales (CACRI) et a été à l'ordre du jour de plusieurs sessions entre novembre et décembre. La CACRI a, avec un courage très dissimulé avant les élections, approuvé le projet de l'ACG sans changement. Ladite commission a pourtant été sensibilisée en auditionnant notre Conseillère administrative en charge des finances Catherine Pahnke à la fois du caractère disproportionné des montants et du risque d'un recours. En vain.

Une commission cantonale passive mais il y a mieux: l'imprécision — c'est un euphémisme — des interventions des députés en séance plénière. Avant le vote du GC, le rapporteur de majorité s'exclamait «(...) Revenons sur le fond du projet de loi, qui a pour but de financer de manière durable les prestations sociales aux personnes sans-abri et également de faire en sorte d'avoir un fonds intercommunal qui ne soit pas à découvert». Or, le projet n'a pas pour but principal de financer le sans-abrisme. Le volet du sans-abrisme a été ajouté par l'ACG à la modification de la LRPF en raison du manque de financement pour le sans-abrisme d'urgence. Un problème de financement sur lequel on ne reviendra pas pour éviter un coup de gueule supplémentaire. Le financement du sans-abrisme ne nécessitait pas une modification du fonds intercommunal (FI). Pour les intéressés, les

déboires de la Ville de Genève dans sa gestion du sans-abrisme ont largement été traités par les journaux locaux au printemps 2022. A noter que la commune de Cologny ne s'est jamais opposée à un renforcement des fonds disponibles pour le sans-abrisme d'urgence même si les critiques sur la gestion des sans-abri dans le Canton sont pléthores. L'effet suspensif n'a pas été demandé non plus au niveau de notre recours pour les articles qui concernent l'aide aux personnes sans-abri.

Concernant le FI qui serait à découvert sans augmentation des dotations, il faut préciser que l'affectation des aides est annuelle et que l'augmentation des besoins en prestations n'a pas été démontrée. Au contraire, le point de départ des discussions concernant le renforcement de la péréquation financière devait être le transfert des compétences de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe). Ce transfert n'a depuis pas eu lieu. Le FI ne risque pas d'être à découvert.

Revenons aux commentaires du député: «Le mécanisme de ce projet de loi est relativement simple — enfin, simple... Quand on étudie le projet de loi, et j'espère que vous l'avez fait, on voit que les formules ne sont en réalité pas si évidentes d'un point de vue mathématique, mais le principe est simple: il touche à la péréquation intercommunale, plus particulièrement à la péréquation des ressources, en faisant en sorte que le potentiel des ressources passe de 2% — c'est le taux actuel — à 3,5%, donc une augmentation de 1,5% du potentiel des ressources des communes.»

L'augmentation de la péréquation des ressources vient se rajouter aux dotations pour le sans-abrisme d'urgence et le FI. La justification de cette hausse n'existe pas. Pire, les communes soi-disant à faible capacité financière ont affiché des résultats records en 2022 tout en touchant près de 50% de nos revenus fiscaux, et ce, avant la très forte augmentation demandée.

Dernier passage croustillant: «Il faut savoir qu'aujourd'hui, ce taux à 2% du potentiel des ressources des communes engendre un financement de l'ordre de 40 millions de francs. L'augmentation à 3,5% de ce potentiel représenterait une augmentation de +30 millions, servant à financer notamment les prestations pour lutter contre le sans-abrisme à Genève.»

C'est faux. Les fonds ne sont pas affectés au sans-abrisme d'urgence. On peut, si on a l'esprit de complication, argumenter que l'augmentation de la péréquation des ressources peut financer indirectement l'aide d'urgence en supposant que les communes bénéficiaires n'auraient pas les fonds disponibles sans cette augmentation. Ce qui est faux sur la base des derniers comptes publics.

Le rapport de majorité a été suivi par un clivage de l'hémicycle avec pour soutien de notre côté le PLR et l'UDC. On remerciera le chef du groupe PLR, Yvan Zweifel, pour la qualité de son intervention et le courage du rapporteur de minorité Marc Falquet, qui plein de bon sens, a qualifié le projet de fiscalement confiscatoire.

Après le vote du GC, nous avons évidemment finalisé notre recours. Nous avons déjà largement anticipé la situation en demandant des avis de droit dès 2020 au moment du projet de renforcement de la péréquation commune-canton, le PL 12 782 nommé écrêtage.

Notre recours a ensuite fait l'œuvre d'un suivi très «bienveillant» comme d'habitude de «La Julie». Certaines personnes ont été citées pour clamer leur surprise face à un recours non collégial. On ne peut pas s'empêcher ici de parler de Gilbert Vonlanthen, Maire de Bernex et Président de l'ACG qui d'après la Tribune de Genève serait étonné, irrité et déçu par la commune de Coligny. Un exercice évidemment de communication car il ne pouvait ignorer nos intentions.

Le Maire de Bernex, adepte de la course à pied, qui a parcouru un marathon pour renforcer la péréquation des ressources: Bernex est une des communes qui bénéficie le plus, en montant par habitant, de la modification de la loi. Une course qui pourrait rapporter à sa commune plusieurs millions mais qui aura fortement clivé les communes. Un des buts statutaires de l'ACG est de favoriser des projets intercommunaux et non pas d'augmenter les impôts pour financer le gaspillage de certaines administrations dépensières. Historiquement notre canton s'en chargeait déjà très bien.

Il me semble qu'un devoir de réserve pour le Président de l'ACG s'imposait alors que la modification de la LRPF va clairement servir les intérêts d'une minorité de communes dont celle où il est Maire, et ce, à court

terme. Devoir de réserve qu'il n'a pas affiché non plus en mai lors du voyage des conseillers administratifs et adjoints, et représentant des grandes régies publiques, en se plaignant à nouveau de Coligny dans un discours tout sauf rassembleur.

Bref, l'ACG est devenu un nouveau lieu de conflit politique qui va ralentir l'action publique. Après l'immobilisme au parlement en raison d'un conflit gauche-droite est venu le temps de la guerre à l'ACG entre communes qui bénéficient et qui perdent en raison d'une loi mal foutue. Un système de redistribution qui pourrait être facilement amélioré pour le bien de l'ensemble des communes si on a le courage de travailler pour repartir à zéro. Il s'agirait d'abandonner de vieilles lois qui n'ont plus aucun sens et qui ne devraient plus être modifiées à la marge.

Notre commune a formulé de nombreuses propositions en ce sens mais l'égoïsme n'est pas là où on l'attend.

La fin du GIAP marque une nouvelle ère pour nos écoliers colognotes

Amanda Guerreiro, Conseillère municipale

Jeudi 27 septembre 2022, une manchette de la Tribune de Genève (TdG) interpelle: «Cologny trouve le parascolaire trop cher».



Ce titre provocateur et suscitant au lecteur un léger parfum de scandale pour une des communes les plus aisées de Genève, n'en est rien.

L'argument principal pointé du doigt dans cet article n'est *in fine* pas financier comme l'évoque le journaliste dans son titre mais serait, pour notre part, plutôt adaptatif pour une commune aux besoins croissants. Notons au passage que ce n'est pas la première fois que la TdG s'acharne sur Cologny.

Fondé en 1994 par la Loi sur l'instruction publique et rattaché à l'Association des communes genevoises (ACG), le Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP) assure la gestion des enfants en dehors des heures scolaires. Jusqu'à présent, 42 communes sur 45 adhéraient à cette institution. Les charges sont réparties en fonction de la population des communes

membres ainsi que de leur fréquentation parascolaire. Enfin, le GIAP tire ses finances du fond intercommunal géré par l'ACG.

Lors du Conseil municipal de mai 2022, nous nous sommes décidés à désengager notre commune du GIAP, non pas principalement par souci d'économie mais car leurs prestations actuelles ne répondent plus aux besoins des nouvelles familles actives.

En effet, nous souhaitons mettre en place dès la rentrée 2024 une infrastructure parascolaire permettant aux enfants d'effectuer leurs devoirs scolaires de manière autonome avec la supervision de personnes qualifiées, mais également de pouvoir bénéficier de cours de langues en plus des activités ludiques et sportives. De plus, nous voudrions promouvoir des activités pendant les vacances scolaires afin

d'offrir un plus large panel d'animations aux enfants de notre commune.

Enfin, ces prochaines activités parascolaires seront rendues possibles dans de nouveaux locaux grâce à l'extension de l'école du Manoir dont les travaux débuteront en juillet 2023.

Le Conseil municipal travaille déjà sur le cahier des charges et se réjouit d'être à l'écoute des parents et de leurs enfants pour le bien-être de notre communauté.



Retour sur l'AG du 28.03.2023

Alexis Couniniotis, Secrétaire du PLR Cologny

Ce fut une belle soirée de printemps à la Société de la Nautique lorsque s'est tenue la dernière Assemblée générale du PLR Cologny, lors de laquelle nous avons eu le plaisir d'accueillir M. Philippe Fleury, Directeur général nommé de la Fédération des Entreprises Romandes (FER).



Sans bleu de travail, les membres ont pu profiter, comme après chaque assemblée, d'un repas dans un cadre soigné.

Après avoir liquidé les points usuels de l'ordre du jour, la parole est revenue à notre invité.

M. Fleury nous a tout d'abord fait part des statistiques incontournables de la fiscalité genevoise. Force est de constater que nous sommes le canton qui exploite le plus le potentiel fiscal en Suisse avec un taux d'à peu près 34%¹, la moyenne suisse se situant à moins de 25%. 1% des personnes morales de notre canton cotisent pour 78% de l'impôt sur le bénéfice, soit à hauteur de 1,029 milliard, et paient 86% de l'impôt sur le capital pour un montant de 304 millions. En ce qui concerne les personnes physiques, la situation est comparable dès lors que 4,2% des contri-

buables versent 50,6% de l'impôt sur le revenu, ce qui représente 1,382 milliard, et financent 66% de l'impôt sur la fortune pour 534 millions. Trouvez le problème.

M. Fleury a également su attirer l'attention de nos membres aux enjeux des prochains objets de votation, dont l'IN 185: « pour une contribution temporaire de solidarité des grandes fortunes ». Cette initiative veut, pour une durée soi-disant limitée à 10 ans, augmenter l'impôt sur la fortune de 1% à 1,5% (soit une augmentation de 50%!), sur la part de la fortune dépassant 3 millions. Cette mesure est également accompagnée d'une modification du bouclier fiscal et d'une augmentation des

déductions sociales. Ce projet a pour cible première les entrepreneurs, l'entreprise étant comptabilisée dans le calcul de la fortune dès lors qu'il s'agit d'un outil de travail. L'acceptation d'une telle initiative aura pour conséquence le départ de nombreux gros contribuables, à l'image de la Norvège.

S'en sont suivis un repas copieux et des échanges mémorables.

Encore un grand merci à M. Fleury de sa présence.

¹ Toutes les données chiffrées ont été fournies par la FER.



Fédération des
Entreprises
Romandes
Genève

La Fédération des Entreprises Romandes Genève

Forte de ses 29000 entreprises membres et plus de 80 associations professionnelles, elle poursuit quatre missions:

- 1 le soutien, la promotion et la défense de l'économie privée,
- 2 la conduite d'une réflexion continue sur l'évolution de la société, son impact sur les entreprises et le rôle d'une organisation économique et patronale dans ce contexte,
- 3 la fourniture de services à ses clients (membres, entreprises, institutions),
- 4 la mise en relation de ses membres et de ses partenaires.

Nouvelles du Conseil municipal

Olivier Girardet, Président du PLR Cologny, Président de la commission des routes et des espaces publics



Finances

Le résultat des comptes 2022 de notre commune affiche un excédent de 17 277 968 fr. Comme lu dans la presse, l'État de Genève et les autres communes genevoises ont aussi eu des résultats excellents. Cologny n'ayant pas la volonté de thésauriser des excédents répétés année après année, ni de ponctionner plus d'impôts que nécessaire, la question d'une nouvelle baisse du centime additionnel se pose.

Péréquation intercommunale

À une très courte majorité (50,9%) l'assemblée de l'Association des communes genevoises (ACG) avait accepté un nouvel avant-projet de loi relatif à la péréquation financière. Il a malheureusement été voté par la Gauche au Grand Conseil en janvier 2023.

Ainsi, notre commune verra sa participation à la péréquation majorée de 48% ce qui signifie que deux tiers des impôts que Cologny prélève

pourraient partir pour d'autres communes alors qu'on constate que plusieurs de celles qui sont bénéficiaires de la péréquation affichent déjà des résultats excédentaires! Il ne s'agit donc plus de péréquation mais de confiscation. La commune de Cologny a donc déposé un recours contre ce projet de loi.

Pré Byron

De nouvelles plantations similaires à celles du parc de la Mairie ont également été plantées sur l'espace de verdure réalisé récemment en lieu et place du parking du Pré Byron. Ces plantations sont conformes au cahier des charges de bio Suisse.

Route de La-Capite

Aux intersections des chemins des Fours, Faguillon, de la Fraidieu, de Ruth et du Pré-Langard avec La-Capite, des trottoirs longeant celle-ci de manière continue seront construits afin d'assurer une plus grande sécurité aux piétons.

Glissière de sécurité au quai de Cologny

Dans le cadre du réaménagement du quai de Cologny, l'État de Genève envisage d'y supprimer la glissière de sécurité et de procéder à la pose d'un revêtement phono absorbant. La commune entreprend toutes les démarches nécessaires pour maintenir cette glissière indispensable à la sécurité.

Certificat SIG éco21

Cologny a obtenu le certificat SIG éco21 ce qui signifie que les Services industriels de Genève (SIG) attestent que notre commune a mis en œuvre les actions de performances énergétiques auxquelles nous nous étions engagés afin de réduire notre consommation d'électricité et nos émissions de gaz à effet de serre.



Finitions haut de gamme, cuisine, Bulthaup

EXCLUSIF

3 appartements à vendre proches du Golf de Cologny

cap-8.ch | +41 22 839 09 47



MOSER VERNET & CIE